

ATTESTATION D'ACCUEIL



DÉPÔT DE DOSSIER UNIQUEMENT
SUR RDV AU :

 **01 45 13 88 00**

Ou

@ <https://www.ville-bonneuil.fr> / rendez-vous-en-ligne

Relations aux Usagers

Etat Civil / Elections / Accueil général

 01.45.13.88.00

 accueil.mairie@bonneuil94.fr

CONDITIONS DE DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL ET LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

L'attestation d'accueil concerne **tout étranger** (sauf ressortissant [européen](#), andorran ou monégasque) souhaitant séjourner moins de 3 mois en France, dans le cadre d'une visite privée ou familiale. (Circulaire N°INTD0400135c du 23 novembre 2004)

Les personnes suivantes sont dispensées d'attestation d'accueil :

- titulaire d'un [visa de circulation Schengen](#), valable 1 an minimum pour plusieurs entrées,
- titulaire d'un [visa carte de séjour](#) à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée,
- personne effectuant un séjour humanitaire ou dans le cadre d'un échange culturel, sous conditions,
- personne venant en France pour cause médicale urgente ou en raison de la maladie grave ou des obsèques d'un proche, sous conditions.

Pièces à fournir (original et photocopie)

Pièce d'identité

- Carte d'identité ou passeport (pour les demandeurs de nationalité française)
- Passeport ou carte d'identité du pays d'origine (Pour les ressortissants de l'UE)
- Titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants étrangers hors UE)

Domicile

- Titre de propriété ou Bail locatif
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, d'eau, téléphone fixe et ou internet, dernier relevé de charges, dernière quittance de loyer (**s'il elle n'émane pas d'un particulier**)-

Ressources

- 3 derniers bulletins de salaire, Kbis ou tout autre justificatif de ressources (versement pension de retraite...)
- Votre dernier avis d'imposition sur le revenu ou de non-imposition

Fiscalité

- Un timbre fiscal de 30 € par attestation (timbres.impots.gouv.fr)



Renseignement complémentaire

- Fournir la copie lisible du passeport de chaque personne hébergée valide au moins 6 mois à la date de retour.
- Fournir l'adresse exacte du pays de chaque personne hébergée
- Formulaire de demande d'attestation complété

Conditions délivrances VISA

- Conditions financière** (=de ressources) : Le revenu de l'hébergeant doit être de **1300€/mois**, sans prendre en compte les allocations et les prestations sociales.
- Conditions de logement** : la surface minimum du logement dont doit disposer l'hébergeant est de **9m²** par personne hébergée. De plus, le logement doit disposer de sanitaires indépendants.
- Délai dépôt** : Le rdv au consulat doit obligatoirement être antérieur à la date de début du séjour.

INFORMATION IMPORTANTE

- **Pour un enfant mineur non accompagné** d'un de ses parents, une attestation sur papier libre rédigée par un des parents, précisant la durée, l'objet du séjour en France ainsi que la personne à laquelle la garde temporaire est à fournir. **(une attestation par enfant)**
- **Faire légaliser la signature** du ou des parents par la Mairie du lieu de domicile
- et joindre la copie du **livret de famille ou l'acte de naissance** de l'enfant ainsi que les copies **des pièces d'identités des parents**.
- **Pour les couples mariés** avec ou sans enfant, une seule attestation d'accueil est nécessaire.
- **La durée du séjour ne peut excéder 90 jours**

- **Le dépôt de l'attestation d'Accueil se fait uniquement sur rendez-vous**

- **Tout retard lors du rendez-vous entraînera le report à une date ultérieure de celui-ci**

- **Tout document manquant entraînera le rejet du dépôt du dossier**

- **La délivrance de l'attestation d'accueil ne garantit en aucune manière la délivrance du visa, cette compétence étant du ressort de l'ambassade du pays concerné.**

- **Dans le cas où le visa serait refusé, le timbre fiscal ne pourra en aucun cas être restitué.**

- **Une fois l'attestation remise, le timbre fiscal n'est plus utilisable.**

- **En cas d'erreur, de perte ou de changement de date de séjour, une nouvelle demande devra être déposée avec un nouveau timbre fiscal.**

- **Une attestation d'assurance d'un montant de 30 000€ (pour couvrir l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières susceptibles d'être engagées pendant le séjour) sera demandée par le consulat ou l'ambassade lors de la demande de visa.**

- **L'attestation d'accueil sur imprimé sécurisé devra être remplie sur place par l'hébergeant titulaire du contrat de location ou propriétaire du logement.**

- **Pour les personnes ne pouvant pas écrire, merci de venir accompagner.**

- **L'attestation d'accueil sera remise dans un délai de 15 à 30 jours ouvrés.**

Aucune demande urgente ne sera prise en compte

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'HEBERGEANT(E)

Nom :

Nom d'usage :

Prénom(s)

Né(e) à le

Dept ou Pays Nationalité :

Domicilié(e) à

N° de téléphone Courriel

Numéro pièce d'identité :

Délivrée le : Lieu de délivrance :

Profession :

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'HÉBERGÉ

Nom :

Nom d'usage :

Prénom(s)

Né(e) à le

Dept ou Pays Nationalité :

Domicilié(e) à

Numéro de Passeport :

Délivrée le : Lieu de délivrance :

Lien de parenté avec l'hébergeant :

Accompagné le cas échéant du conjoint :

Nom :

Nom d'usage :

Prénom(s)

Né(e) à le

Dept ou Pays Nationalité :

Domicilié(e) à

Numéro de Passeport :

Délivrée le : Lieu de délivrance :

Et d'un enfant mineur:

Nom :

Prénom(s)

Né(e) à le

Dept ou Pays Nationalité :

Domicilié(e) à

Numéro de Passeport :

Délivrée le : Lieu de délivrance :

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SEJOUR

Début séjour : Fin séjour :

Durée du séjour : A noter : 90 jours maximum

■ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS A L'HÉBERGEANT

1/ LIEU D'ACCUEIL ET CARACTÉRISTIQUE DU LOGEMENT :

Propriétaire

Locataire

Date entrée dans les lieux :

Type de logement : Nombre de pièces :

Surface :

Nombre d'occupants : Adultes : Enfants :

Etat sanitaire :

Autorise la visite de mon logement pour la vérification des conditions d'accueil

N'autorise pas la visite de mon logement pour la vérification des conditions d'accueil

A noter : Si refus, cela constitue un empêchement à la délivrance de l'attribution de l'attestation, pour défaut de conditions suffisantes d'accueil

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à Bonneuil-sur-Marne, le

Signature

« Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoire Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la création d'une attestation d'accueil. Les destinataires des données sont : la Mairie de Bonneuil-sur-Marne et le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) et les ambassades françaises à l'étranger. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Bonneuil-sur-Marne - dpo@bonneuil94.fr »

Relations aux Usagers

Etat Civil / Elections /Accueil général

 01.45.13.88.00

 accueil.mairie@bonneuil94.fr

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

M'engage à héberger à mon domicile :

M/Mme :

Accompagné(e) de :

Pendant toute la durée de validité du visa ou, s'il(s) n'est pas soumis à l'obligation de visa, pendant une durée de trois mois à compter de son (leur) entrée sur le territoire des États Parties à la convention de Schengen et m'engage à prendre en charge les frais de séjour dans l'éventualité où il(s) ne serai(en)t pas en mesure d'y pourvoir. Cet engagement doit couvrir un montant correspondant au montant journalier du SMIC, multiplié par le nombre de jours de présence de l'étranger sur le territoire national. Je suis informé(e) que, sur la demande éventuelle du maire, un agent de ses services ou de l'office des migrations internationales est susceptible de venir procéder à mon domicile à une vérification de la réalité des conditions d'hébergement (sécurité, salubrité) et je déclare donner mon consentement à ce contrôle.

Assurance

- Je n'entends pas assurer l'hébergé** (l'hébergé doit souscrire une assurance médicale auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée de son séjour en France).
- J'entends assurer l'hébergé** (je souscris une assurance médicale auprès d'un opérateur d'assurance agréé qui doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France de l'étranger)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à Bonneuil-sur-Marne, le

Signature